

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Service de Coordination
des Politiques Interministérielles
Bureau de l'Environnement
et de l'Utilité Publique

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Société PROCTER & GAMBLE BigBox à AMIENS
Abrogation des arrêtés de mise en demeure
des 27 avril 2017, 7 mars 2018 et 12 avril 2018

ARRETE DU 16 OCT. 2019

La Préfète du département de la Somme
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, en particulier ses articles L.171-7, L.172-1, L.557-1 à L.557-60 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme, à compter du 21 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation du 8 octobre 2013 à la S.A.S. PROCTER & GAMBLE AMIENS pour l'exploitation de son entrepôt situé sur le territoire de la commune d'AMIENS, rue Henri et Germaine Desjardin ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 27 avril 2017, 7 mars 2018 et 12 avril 2018 mettant en demeure la S.A.S. PROCTER & GAMBLE pour son site situé rue Henri et Germaine Desjardin à AMIENS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2019 donnant délégation de signature à Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu la visite d'inspection du 15 novembre 2018 réalisée sur le site exploité par la S.A.S. PROCTER & GAMBLE rue Henri et Germaine Desjardin à AMIENS ;

Vu le rapport de l'inspecteur de l'environnement transmis à l'exploitant par courrier du 17 juin 2019, conformément aux articles L. 171-6 du code de l'environnement ;

Considérant qu'au cours de la visite d'inspection du 15 novembre 2018, l'inspection des installations classées a constaté que l'exploitant les dispositions des arrêtés préfectoraux de mise en demeure des 27 avril 2017, 7 mars 2018 et 12 avril 2018 ont été respectés ;

Préfecture de la Somme, 51 Rue de la République, CS42001, 80020 AMIENS CEDEX 9 - Tel 03 22 97 80 80 - Internet : www.somme.pref.gouv.fr courriel : pref-environnement@somme.gouv.fr Horaires d'ouverture du bureau du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h 15 à 16 h 00

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale de la Préfecture de la Somme

ARRÊTE

Article 1 - Les dispositions des arrêtés préfectoraux de mise en demeure des 27 avril 2017, 7 mars 2018 et 12 avril 2018 délivrés à la S.A.S. PROCTER & GAMBLE AMIENS pour son site situé rue Henri et Germaine Desjardin à AMIENS (80080) sont abrogées.

Article 2 - Conformément aux articles L. 171-11 et L. 514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction.

Elle peut être déférée devant le tribunal administratif d'Amiens ou par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, conformément aux dispositions de l'article R 514-3-1 du même code.

Article 3 – La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Somme, le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France, l'inspecteur de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la S.A.S. PROCTER & GAMBLE AMIENS.

Amiens, le 16 OCT. 2019

Pour la préfète et par délégation
La secrétaire générale

A blue ink signature, appearing to be 'MG', is written over a circular official stamp.

Myriam GARCIA